

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 21^{ième} jour de décembre par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint. Noter que Monsieur Richard Gilbert, occupant le poste #5 et Monsieur Francis Lacelle, occupant le poste #3, sont absents.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0375-2020

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

0376-2020

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Pierre Tardif

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

0377-2020

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 16 novembre 2020.

4.1.2. Séance spéciale du 16 décembre 2020 (19 h).

4.1.3. Séance spéciale du 16 décembre 2020 (20 h).

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt d'un procès-verbal de correction

Un procès-verbal de correction des résolutions 0178-2020 et 0179-2020 a été déposé par le secrétaire-trésorier.

4.3. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
26-10-2020	Association propriétaires de la Pointe-Fine	Maire	Demandes et questionnement
02-11-2020	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Conseil	Invitation AGA
12-11-2020	Club de motoneige St-Michel-des-Saints	Municipalité	Demande d'aide financière
15-11-2020	Kanamouche	Conseil	Demande verbalisation d'une partie de chemin.
16-11-2020	Louis-Houde	Maire	Demande annulation d'un constat d'infraction
17-11-2020	Comptoir alimentaire Haute-Matawinie	Municipalité	Demande bonification des paniers de Noël.
11-12-2020	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Conseil	Demande d'appui
14-12-2020	Gilles Fafard, Refuge St-Michel Inc.	Conseil	Demande de signalisation

4.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Monsieur	Réjean Guoin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0378-2020

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	672 391.14 \$
5.1.2. Salaires	87 672.10 \$
5.1.3. Paiements automatisés	17 662.24 \$
5.1.4. Comptes à payer	205 797.19 \$

Représentés par les chèques # 20502 à # 20574, ainsi que par les dépôts directs # 337 à #399.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre & décembre 2020

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20502	Bousquet Richard (Remb. Taxes)	498.64 \$
20503	Thibault Cynthia (Remb. Taxes)	1,265.30 \$
20504	Club de Radio-Amateurs	727.34 \$
20506	Limoges Chantal (Biblio.)	1,201.49 \$
20507	Moisson Lanaudière	500.00 \$
20508	Purolator inc.	154.16 \$
20509	Track Industriel	229.77 \$
20510	Bell Canada	59.15 \$
20511	Hydro-Québec	1,882.09 \$
20512	Postes Canada	1,675.19 \$



20513	Télus Mobilité	911.75 \$
20514	Fonds des Pensions Alimentaires	237.40 \$
20515	Hydro-Québec	4,205.21 \$
20516	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	325.00 \$
20517	Postes Canada	441.98 \$
20518	Purolator inc.	95.04 \$
20519	Rousseau Nicholas, Charest Isabelle (no. Civique)	350.00 \$
20520	Bellerose Carl	159.77 \$
20521	Services de cartes Desjardins	1,565.40 \$
20522	Hydro-Québec	6,354.50 \$
20523	Ministre des Finances du Qc	519.68 \$
20524	Petite Caisse	470.60 \$
20525	Purolator inc.	18.15 \$
20526	Révolution Environnemental Solutions LP	201,545.32 \$
20527	Xerox Canada Ltée	172.70 \$
20528	Monsieur Pigeons inc	41,036.73 \$
20529	Gilbert David	101.03 \$
20530	Thibeault Jonathan	63.35 \$
TOTAL :		266,916.38 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

337	Auberge du Lac Taureau	500.00 \$
338	Chambre de Commerce	3,000.00 \$
339	E.B.I. Environnement inc.	8,435.07 \$
340	Les ent. Nordikeau inc.	531.12 \$
341	Marineau Danielle	15.00 \$
342	BLR Motorisé inc.	165.85 \$
343	MC Murray Venus	24.69 \$
344	MRC de Matawinie	18,343.42 \$
345	Saint-Georges Marie-Eve	873.57 \$
346	Corp. Petroles Parkland	7,564.39 \$
347	Héту Jocelyn	651.16 \$
348	Excavation Normand Majeau inc. (2019)	43,326.35 \$
349	Les Installations Sportives Agora inc.	9,129.02 \$
350	Sable Marco	7,568.27 \$
351	MRC de Matawinie (sable)	517.44 \$
352	SDPRM	3,000.00 \$
353	Trak maps	3,003.73 \$
354	Corp. Pétroles Parkland	5,227.32 \$
355	Kenworth Montréal	1,194.21 \$
356	Nicoletti Pneus & Mécanique	7,915.15 \$
TOTAL :		120,985.76 \$

DÉBOURSÉS (ACCES D)

2020-11	Humania	13,544.60 \$
2020-11	Revenu Québec (D.A.S.)	25,481.60 \$
2020-11	Revenu Canada (D.A.S.)	15,630.62 \$
2020-11	Revenu Québec (D.A.S.)	15,143.18 \$
2020-11	Ministre des Finances (S.Q.)	214,689.00 \$

TOTAL : **284,489.00 \$**

Salaires	87,672.10 \$
Frais de Banque	157.79 \$
Cotisations (r.e.e.r)	12,914.11 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	64.10 \$

TOTAL : **105,334.34 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 DÉCEMBRE 2020

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20531	Alimentation D.M. St-Georges inc.	42.98 \$
20532	Altificat	2,874.38 \$
20533	Aluquip	96.48 \$
20534	Bell-Gaz Ltée	170.89 \$
20535	Camions Trois-Rivières	146.07 \$
20536	C. Bazinet et Fils inc.	3,354.39 \$
20537	Centre Aspirateur Lanaudière	103.47 \$
20538	Certilab	384.88 \$
20539	Daniel Brodeur A.G.	1,322.21 \$
20540	Dupuis Justine	20.66 \$
20541	Entretien Chloratech inc.	1,594.98 \$
20542	Excavation S. Rondeau inc.	23,197.16 \$
20543	Fédération Québécoise	1,744.34 \$
20544	Fleetel inc.	37.73 \$
20545	Fonds d'information sur le Territoire	220.00 \$
20546	Garage Gervais inc.	1,236.46 \$
20547	Garage Tellier & Fils	996.44 \$
20548	Garage Guy Rondeau inc.	82.78 \$
20549	Harnois Energies inc.	443.60 \$
20550	Jocelyn & Bruno-Pier Bazinet	3,182.74 \$
20551	Les Chaines de Traction	189.85 \$
20552	Les Enseignes Lucie Landry	4,317.31 \$
20553	Les EntreprisesWalmon inc.	344.92 \$
20554	Les Pneus & Soudures M.B. enr.	1,015.07 \$
20555	Location d'outils MGM inc.	944.45 \$
20556	Pharmacie Jean-Francois Lafrance	18.76 \$
20557	Plomberie Rond'Eau inc.	91.98 \$
20558	Portes de Garage Lapierre inc.	327.68 \$
20559	Recyclage Frédéric Morin inc.	797.42 \$
20560	Sani Gear Fire	286.29 \$
20561	Saniquip inc.	1,661.39 \$
20562	Strongco inc.	792.95 \$
20563	Veolia Water Technologies Canada inc.	100.61 \$
20564	Couvre-planchers Joliette inc.	8,882.58 \$
20565	Dépanneur R. Prud'Homme	18.31 \$
20566	Gagnon, Cantin, Lachapelle et Ass.	943.41 \$
20567	Hydro-Québec	2,844.74 \$
20568	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	1,096.50 \$



20569	Pierre Mécanique	885.29 \$
20570	Postes Canada	261.57 \$
20571	Purolator inc.	81.58 \$
20573	Techno Diésel inc.	1,216.56 \$
20574	Wajax	3,393.09 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

357	Akifer Genie-conseil	4,052.87 \$
358	Aré-Feu Ltée	3,991.59 \$
359	Bazinet Nancy	160.00 \$
360	Bélanger Sauvé Avocats	504.17 \$
361	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	16,169.40 \$
362	BLR Motorisé inc.	3,226.14 \$
363	Boyaux Plus Lanaudière	441.79 \$
364	Brault et Bouthilier	383.33 \$
365	Buanderie St-Michel	124.74 \$
366	Centre Aquatique	1,609.65 \$
367	Cusson Gaétan	4,000.00 \$
368	DCA, comptables	241.45 \$
369	Defoy Électrique inc.	984.82 \$
370	DeLaplante Michel	188.69 \$
371	Dunton Rainville	3,799.01 \$
372	EBI Environnement inc.	4,859.53 \$
373	Excavation Bellerose inc.	1,682.95 \$
374	Gariepy Sébastien	682.00 \$
375	Georges-H. Durand Ltée	64.28 \$
376	Groupe BEI	763.42 \$
377	Kiwi	2,500.71 \$
378	L'Atelier Urbain	3,607.05 \$
379	Le Papetier	225.83 \$
380	Les Entreprises Nordikeau inc.	643.86 \$
381	Librairies Raffin	487.05 \$
382	Martin & Lévesque inc.	224.20 \$
383	Mécanique Jecc Ltée	6,720.08 \$
384	MRC de Matawinie	18,343.42 \$
385	PG solutions	172.46 \$
386	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,080.04 \$
387	Produits Sany inc.	407.25 \$
388	Radiotel inc.	183.73 \$
389	Rona de la Haute Matawinie	2,313.24 \$
390	SCFP section locale 5261	1,291.75 \$
391	SP Médical	142.73 \$
392	Stelem	7,099.71 \$
393	Sylvio Champoux & Fils	16,436.90 \$
394	Versaille Yan	100.96 \$
395	E.B.I. Environnement inc.	16,939.43 \$
396	Hétu Jocelyn	651.16 \$
397	Les Compteurs d'eau Lecompte	1,609.65 \$
398	Publicité JL	4,491.79 \$
399	Sylvain Rondeau inc.	402.41 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :

205,797.19 \$



SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

5.2. Thermomax – Soumission

0379-2020

ATTENDU QUE le système de chauffage d'appoint du garage municipale doit être remplacé.

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la soumission de Thermomax, pour le remplacement d'un aérotherme 250, au montant de 4 250.25 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Les entreprises B. Champagne Inc. – Soumissions

0380-2020

ATTENDU QUE la qualité de l'eau est altérée par une concentration majeure de soufre et de manganèse à la station de pompage de la rue Granger;

ATTENDU QUE d'importants travaux sont nécessaires à la résolution de ce problème incommode ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de retenir les services de Les entreprises B. Champagne Inc., afin d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de la qualité de l'eau, pour un coût s'élevant à 9 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Louis Lavoie excavation - Soumission

0381-2020

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour nos camions d'effectuer l'entretien hivernal du chemin Richard pour la saison 2020-2021 ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accorder le contrat à Louis Lavoie excavation, pour l'entretien hivernal 2020-2021 du chemin Richard, s'élevant à 1 100 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Carburants (essence et diesel) – 2021

0382-2020

ATTENDU l'appel d'offre sur invitation, publié le 10 novembre dernier, concernant le contrat annuel sur l'essence et le diesel pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les deux soumissionnaires suivants :

Gestion pétrolière de St-Michel-des-Saints	<ul style="list-style-type: none">• Essence s.p. : .954 \$ / L• Essence super s.p. : 1.144 \$ / L• Diésel : .914 \$ / L
Dépanneur R. Prud'homme	<ul style="list-style-type: none">• Essence s.p. : .949 \$ / L• Essence super s.p. : 1.109 \$ / L• Diésel : .869 \$ / L

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'octroyer le contrat annuel d'achat d'essence et diesel au soumissionnaire le plus bas, suite à l'appel d'offres sur invitation, soit à Dépanneur R. Prud'homme, selon les conditions annexées aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

5.6. EXP – Offre de services

0383-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire la démarche pour la réduction de la consommation d'eau potable et la vérification de la capacité de développement en fonction des ouvrages de production d'eau potable existants et requis.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder le mandat à EXP, afin de nous assister dans nos démarches, pour un montant de 3 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Rona de la Haute-Matawinie – Facture # 4758021-4

0384-2020

ATTENDU QUE le fossé de drainage entre la rue Durand et la rue Ménard devait être révisé;

ATTENDU QU'en prévision d'un projet futur dans le secteur, la municipalité a dû déplacer le fossé de drainage;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du secteur nécessitait la pose de ponceaux sur environ 105 mètres de distance;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'acquitter la facture # 4758021-4 de Rona de la Haute -Matawinie, pour la somme de 7 464.85 \$ plus taxes, pour le matériel ayant servit aux travaux du fossé de drainage.

Adopté à l'unanimité.

5.8. Aménagement Bio-forestier Rivest – Offre de services #220420

0385-2020

CONSIDÉRANT l'implantation d'un site d'extraction de graphite.

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est une priorité de la municipalité et que le suivi de certains cours d'eau ciblés, doivent être suivis et analysés.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter l'offre de service pour le suivi de la qualité de l'eau pour les lacs Taureau, aux Pierres et Trèfle ainsi que la rivière Matawin et le Crique à l'eau morte, 9 stations (220420) fournie par « **Aménagement Bio-forestier Rivest** » au coût de 10 900.00\$ + taxes. L'offre de services comprend trois phases, soient : 3 campagnes terrain sur les lacs Trèfle, aux Pierres, Taureau et la rivière Matawin, en plus du point de rejet de l'aire d'exploitation dans le Crique à l'eau morte (Juin 2020, août 2020 et octobre 2020). L'analyse des paramètres des échantillons d'eau ainsi que la rédaction du rapport de suivi environnemental.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Poste journalier temps plein – Embauches

0386-2020

ATTENDU l'ouverture de poste journalier temps plein à l'interne et à l'externe.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de :

- Nommer Jean-François Gouger au poste de journalier classe 1, à partir du 21 décembre 2020, à temps plein, pour un total d'heures par semaine de

32 heures, au taux horaire de 22.89 \$ et selon les termes et conditions de la présente convention collective.

- Nommer Érich Cloutier au poste de journalier classe 1, à partir du 5 janvier 2021, à temps plein, pour un total d'heures par semaine de 32 heures, au taux horaire de 19.94 \$ et selon les termes et conditions de la présente convention collective.

Adopté à l'unanimité.

6.3 Remplacement proposé entretien des parcs et bâtiments – Embauche

0387-2020

ATTENDU QUE l'employé au poste de préposé à l'entretien des parcs et bâtiments est actuellement en maladie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre de services, en ce qui a trait à l'entretien de la patinoire, a été affiché sans succès.

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'embaucher Alix Bilodeau au poste de remplacement du préposé à l'entretien des parcs et bâtiments, afin de l'entretien de la patinoire, pour la période du 17 décembre 2020 au 22 janvier 2021, au salaire de 22.98 \$ / heure. La durée de la semaine régulière de travail est répartie sur un horaire flexible de sept (7) jours, du dimanche au samedi, selon les besoins du service et chaque semaine comprend deux (2) jours consécutifs de congé hebdomadaire;

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 6673-35-4903 – Demande de dérogation mineure

0388-2020

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un solarium 4 saisons construit à 12.3 mètres (40.35 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.14.7 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la situation est esthétique ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas plus d'empiètement sur le terrain ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 579-581, ch. du Lac-de-la-Dame (matricule 6673-35-4903), tel que recommandé par le CCU (74 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 8375-21-5088 - Demande d'amendement d'une résolution

0389-2020

ATTENDU QUE le 17 d'août 2020, le conseil municipal a accepté une dérogation mineure (résolution 0255-2020) autorisant des propriétaires à reconstruire 2 chalets au lieu de les rénover, conditionnellement à ce que les revêtements extérieurs des murs et de la toiture soient identiques sur les 3 habitations, qu'il y ait 1 seul bâtiment accessoire sur la propriété et qu'une nouvelle installation septique conforme soit construite pour les 3 chalets;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires font la demande de modifier la clause demandant que le revêtement extérieur des 3 chalets soient identiques;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'amendement concerne le fait que les demandeurs aimeraient avoir la même couleur de toit (tôle rouge), la même couleur de revêtement extérieur en bois, mais pas d'un type de bois identique;

CONSIDÉRANT QU'un ou 2 chalets auraient du bois imitant du bois rond posé à la verticale, et 1 des chalets aurait de la planche de bois, également posées à la verticale. Les 3 chalets auraient un revêtement de la même couleurp;

CONSIDÉRANT QUE la résolution indique également qu'un (1) seul bâtiment accessoire sera autorisé sur la propriété (considérant la présence de 3 chalets) et, qu'une installation septique conforme devra être construite, branchée sur les 3 chalets;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'amendement est très raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE les 3 chalets auront un revêtement de bois, et de la même couleur;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la demande d'amendement de la résolution 0255-2020 datée du 17 août 2020, conditionnellement à ce que les propriétaires fassent parvenir à la Municipalité une lettre certifiant que les conditions de la résolution seront respectées, plus précisément que le revêtement des chalets sera en bois, de la même couleur, que les toitures seront en tôle rouge identiques, et que les nouvelles installations septiques seront construites, tel que recommandé par le CCU (75 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.4. Partie des lots 10 et 11, rang 3 Nord-Est, canton de Provost - Projet de lotissement

0390-2020

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement pour la propriété située sur une partie des lots 10 et 11, rang 3 Nord-Est, canton de Provost (Phase 2 du plan P-1162, N-1040, minutes 2148, préparé par Gadoury Neveu Landry arpenteur géomètre, en date du 30 novembre 2020), tel que recommandé par le CCU (76 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.5. Émission de permis et constat d'infraction – Autorisations

0391-2020

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- **D'**autoriser Serge Laforest, inspecteur en bâtiment et environnement, à émettre des permis et des constats d'infraction, reliés à la réglementation municipale et d'urbanisme en vigueur;
- **D'**autoriser Marie-Ève Moreau, inspectrice en bâtiment et environnement, à émettre des permis et des constats d'infraction, reliés à la réglementation municipale et d'urbanisme en vigueur;
- **D'**autoriser Léa-Corinne Bolduc, inspectrice en bâtiment et environnement (poste de remplacement), à émettre des permis et des constats d'infraction, reliés à la réglementation municipale et d'urbanisme en vigueur;

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 676-2020 – Tarification, taxations et compensations 2021

0392-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le règlement 676-2020 (Tarification, taxations et compensations 2021).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Demande d'utilisation du territoire public – Mandat

0393-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un projet de piste cyclable à l'abord du chemin du lac Taureau;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet nécessite de faire une demande d'utilisation du territoire public à la MRC de Matawinie;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, en tant que représentante de la municipalité et à signer tous les documents auprès du Ministère concerné.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

12.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

0394-2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints approuve les dépenses d'un montant de 393 552 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Direction service incendie - Candidature



0395-2020

ATTENDU le plan de capacité du service de sécurité incendie émis par Patrick Lalonde de ICARIUM Groupe Conseil Inc.;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la charge de travail et de la gestion en ce qui a trait à la direction du service incendie et de la sécurité civile;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'approuver la candidature de Michel De Laplante au poste de directeur du service incendie à temps plein. L'entrée en poste est prévu pour le 22 février 2021 aux conditions de l'entente signée entre les partis.

Adopté à l'unanimité

13.2. Pompier 1 – Nomination

0396-2020

CONSIDÉRANT la fin et la réussite de sa formation pompier 1 ;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accorder à Marc-Olivier Dubé le changement de statut suivant, soit de pompier apprenti à pompier 1.

Adopté à l'unanimité

13.3. Pompier apprenti – Nomination

0397-2020

CONSIDÉRANT QUE Benjamin Ferland a répondu à toutes les exigences du service incendie;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de nommer Benjamin Ferland à titre de pompier apprenti sur une période de probation de un an et pour qu'il soit éligible à la formation de pompier 1 par la suite.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Séances régulières du conseil – Calendrier 2021



0398-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de confirmer que le conseil municipal tiendra ses séances régulières du conseil de 2021 aux dates énumérées ci-dessous :

- 18 janvier 2021
- 15 février 2021
- 15 mars 2021
- 19 avril 2021
- 17 mai 2021
- 21 juin 2021
- 19 juillet 2021
- 16 août 2021
- 20 septembre 2021
- 4 octobre 2021 (Élections 2021)
- 15 novembre 2021
- 20 décembre 2021

Adopté à l'unanimité

14.2. **Modification résolution 0056-2020 – Pacte rural – Aménagement marina**

0399-2020

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de bonifier le projet d'aménagement de la marina;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de modifier la résolution numéro 0056-2020 pour la lire comme suit :

Pacte rural – Aménagement marina

Il est résolu :

- **De** demander une aide financière de 17 458.56 \$, correspondant à 80 % du coût total du projet ;
- **De** confirmer la disponibilité de la somme de 4 364.64 \$, représentant 20 % du coût du projet ;
- **D'**autoriser M. Réjean Guoin, maire et M. Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer le protocole d'entente et tous autres documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

14.3. **MMQ – Transfert de réclamations**

0400-2020

CONSIDÉRANT l'incident survenu le 2 décembre 2020, impliquant l'un de nos camions avec deux véhicules;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de transférer les deux réclamations d'assurances à la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité

14.4. Indexation salariale – Cadres, pompiers et premiers répondants

0401-2020

Proposé par : Pierre Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver l'indexation salariale des employés cadres, pompiers et premiers répondants à 2.5 % pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

14.5. Ventes pour taxes 2021 – Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés

0402-2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code Municipal, la municipalité a l'obligation de déposer la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

CONSIDÉRANT la présente liste :

Matricule	Montant	Matricule	Montant
7273 46 2806.00 0000	188.90 \$	8474 19 2738.00 0000	2 926.65 \$
7270 92 2682.00 0000	2 128.50 \$	8474 19 1008.00 0000	1 292.99 \$
6869 71 3437.00 0000	1 042.15 \$	7270 35 7608.00 0000	3 005.75 \$
7872 51 1296.00 0000	1 511.41 \$	8473 97 9171.00 0000	3 132.94 \$
6466 95 0183.00 0000	1 448.09 \$	8573 07 0429.00 0000	1 209.15 \$
7574 56 8786.00 0000	1 986.02 \$	6967 09 3408.00 0000	299.73 \$
6968 69 8994.00 0000	301.90 \$	7366 17 0484.00 0000	734.17 \$
7881 28 0623.00 0000	2 651.66 \$	7270 63 8152.00 0000	21 769.55 \$
7270 79 9767.00 0000	4 987.88 \$	6967 59 7804.00 0000	3 351.20 \$
6868 36 6877.00 0000	295.22 \$	6869 71 9758.00 0000	395.73 \$
6868 37 1038.00 0000	309.70 \$	7472 96 3103.00 0000	6 139.53 \$
7779 12 7240.00 0000	2 129.47 \$	7270 91 9804.00 0000	2 257.40 \$
8875 16 5395.00 0000	700.48 \$	7370 96 4045.00 0000	7 211.97 \$
8375 41 2863.00 0000	1 436.10 \$	7271 80 6446.00 0000	2 927.78 \$
6868 96 2335.00 0000	214.45 \$	8373 87 8747.00 0000	369.81 \$

7273 46 5241.00 0000	190.77 \$	7574 14 8882.00 0000	2 281.59 \$
7072 39 0505.00 0000	967.93 \$	7683 95 7724.00 0000	3 211.51 \$
7665 90 1005.00 0000	1 025.63 \$	7271 73 5868.00 0000	2 388.33 \$
7471 49 1728.00 0000	2 495.44 \$	7781 19 6403.00 0000	944.88 \$
7771 97 1116.00 0000	1 640.66 \$	8077 84 1489.00 0000	10.02 \$
6869 13 9661.00 0000	946.74 \$	7567 03 7128.00 0000	141.97 \$
8474 09 8324.00 0000	844.30 \$	7369 16 9172.00 0000	679.94 \$
		TOTAL :	96 125.99 \$

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- De transmettre à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers qui demeureront impayés au 31 décembre 2020, pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers (2021);
- D'autoriser la direction générale et trésorerie ou son adjoint à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

Adopté à l'unanimité

14.6. Modification résolution 0230-2020 et amendement règlement 670-2020

0403-2020

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation demande d'ajouter une condition à la résolution 0230-2020;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation demande la modification de l'article 4 du règlement 670-2020;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **De** modifier la résolution numéro 0230-2020 pour la lire comme suit :

Il est résolu :

- **D'**octroyer le contrat pour l'approvisionnement de 2 600 bacs à matières organiques de 240 L à la compagnie IPL Inc, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 670-2020;
- **D'**octroyer le contrat pour l'approvisionnement de 2 600 bacs de table à la compagnie Distribution Jean Blanchard Inc., le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 670-2020;
- **D'**amender le règlement 670-2020, en modifiant l'article 4 pour le lire comme suit :

Article 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité

14.7. Appui aux intervenants – Chemin de traverse

0404-2020

ATTENDU le chemin de traverse (tronçon de 45 Km environ), situé au kilomètre 60 du chemin Manawan;

CONSIDÉRANT La variété d'utilisateurs de ce chemin: villégiateurs, touristes, services d'urgence, résidents;

CONSIDÉRANT L'importance du chemin comme voie d'évacuation et le danger d'utiliser des voies alternatives temporaires moins sécuritaires;

CONSIDÉRANT Que ce chemin mène à des pourvoies et est ainsi une voie d'accès permettant des retombées économiques importantes pour la région, pour ces pourvoies, de même que pour des commerçants de la région (stations d'essence, épiceries, dépanneurs, etc.);

CONSIDÉRANT Que si ce chemin n'est pas accessible, la clientèle empruntera plutôt le chemin de Rivière-aux-Rats, situé en Mauricie, diminuant ainsi les retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT Que ce chemin offre un accès à la Matawinie en provenance de la Mauricie;

CONSIDÉRANT Que ce chemin est utilisé pour circuler entre les communautés atikamekw de Manawan et Wemotaci;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'appuyer les intervenants du chemin de traverse (km 60), situé sur les TNO de la MRC de Matawinie, en vue d'assurer un entretien du chemin à l'année, auprès des autorités en mesure de financer cet entretien.

Adopté à l'unanimité

14.8. Résolution 0297-2020 – Abrogation

0405-2020

ATTENDU QUE la résolution 0297-2020 comporte bon nombre d'informations erronées;

Proposé par : Louis-David Coutu



Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'abroger la résolution 0297-2020 et de la remplacer par :

Il est résolu :

- **De** consentir un droit d'usage à RB 1970 inc. sur le lot numéro 6 074 957. Ce droit d'usage sera en faveur des lots que RB 1970 inc. a acquis de la Corporation pour le développement du Lac Taureau le 9 décembre 2020.
- **Que** Ce droit d'usage est consenti aux conditions suivantes :
 - Pouvoir installer sur le fonds servant un quai commun.
 - Pouvoir faire des cases de stationnements sur le fonds servant, le tout sujet à l'acceptation au préalable du plan par la Municipalité.
 - Pouvoir installer des tables de pique-niques communautaires.
 - Interdiction d'y ériger une construction sans autorisation écrite de la Municipalité.
 - Le droit d'usage est exclusif aux propriétaires du fonds dominant, leur famille et invités.
 - L'accès au fond servant se fera entre 8h00 et 23h00.
 - Le fonds servant ne peut servir d'endroit de rassemblements bruyants qui pourraient nuire au voisinage.
 - Le droit d'usage est pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de la signature de l'acte de servitude chez le notaire. Toutefois la Municipalité se réserve le pouvoir de canceler le droit d'usage en tout temps, en cas de non-respect des conditions mentionnées aux présentes;
- **Que** le droit d'usage est consenti à titre gratuit;
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents reliés au droit d'usage, au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14.9. Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme – Demande d'appui

0406-2020

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie souhaite présenter un projet, dans le cadre du Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, à Patrimoine canadien;

ATTENDU QUE le programme de Patrimoine canadien consiste à aider les communautés à lutter contre le racisme et la discrimination, à promouvoir la

compréhension interculturelle et interconfessionnelle et à favoriser l'équité des chances de participer pleinement à la société canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la CCHM demande l'appui de la municipalité pour le dépôt de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE le racisme n'a pas sa place au sein de notre communauté et qu'il faut plutôt mettre en valeur l'ouverture, l'échange et les relations, pour faire en sorte que ce soit bénéfique pour tous.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'appuyer le dépôt du projet à Patrimoine canadien, par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et de participer en tant que membre sur le comité de travail qui sera mis en place.

Adopté à l'unanimité.

14.10. Gilles Fafard – Demande signalisation

0407-2020

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Fafard nous demande une nouvelle signalisation à l'intersection de la rue des Aulnaies et du ch. Manawan ;

CONSIDÉRANT l'achalandage constant des usagers de la route à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un panneau d'arrêt, en direction sud, sur la rue des Aulnaies, rendrait plus sécuritaire la circulation des usagers ;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquiescer à la demande de Monsieur Gilles Fafard, en procédant à l'installation d'un panneau de signalisation «ARRÊT», en direction sud, à l'intersection de la rue des Aulnaies et du chemin Manawan.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0408-2020

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à : 20 H 05.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier